

INDICATEURS TRIMESTRIELS D'ACTIVITE
Septembre 2014



L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2014 :

Indicateurs :

(En milliers de dinars)

	Du 01/06/2014 au 30/09/2014	Du 01/06/2013 au 30/09/2013	Au 30/09/2014	Au 30/09/2013	Evolution Sept 14- Sept 13	Au 31/12/2013
1- Produits d'exploitation bancaire	85 596	79 823	250 941	224 356	26 585	303 063
*Intérêts	53 871	48 949	153 676	137 459	16 217	184 864
*Commissions en produits	11 698	10 695	33 129	29 861	3 268	42 560
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	20 027	20 179	64 136	57 036	7 100	75 639
2- Charges d'exploitation bancaire	41 543	36 228	122 558	99 568	22 990	136 399
*Intérêts encourus	40 016	34 386	116 288	94 033	22 255	128 423
*Commissions encourues	1527	1842	6 270	5 535	735	7 976
3- Produit Net Bancaire	44 053	43 595	128 383	124 788	3 595	166 664
4- Autres produits d'exploitation	27	25	78	75	3	101
5- Charges opératoires, dont:	26 459	22 607	73 771	67 919	5 852	92 965
*Frais de personnel	15 114	13 377	42 847	39 428	3 419	54 074
*Charges générales d'exploitation	8 503	6 735	23 087	21 018	2 069	28 818
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 462 201	1 360 666	101 535	1 447 493
*Portefeuille-titres commercial			1 047 709	993 354	54 355	1 079 183
*Portefeuille-titres d'investissement			414 492	367 312	47 180	368 310
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan			2 924 834	2 733 634	191 200	2 689 979
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			3 296 987	3 118 184	178 803	3 712 899
*Dépôts à vue			1 089 955	1 240 175	-150 220	1 431 299
*Dépôts d'épargne			682 063	647 790	34 273	658 367
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			155 103	165 281	-10 178	167 862
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			482 705	477 579	5 126	465 890

I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés Au 30 Septembre 2014

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2014, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 Septembre 2014

Au terme du troisième trimestre 2014, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de la banque** ont atteint **2.924,8MD** à **fin septembre 2014** contre **2.733,6MD** au **30/09/2013**, soit une augmentation de **6,99%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** se sont établis au **30-09-2014** à **3.297 MD** contre **3.118,2 MD** à **fin septembre 2013** enregistrant une hausse de **178,8 MD** ou **5,73%**
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **367,3 MD** au **30 septembre 2013** à **414,5 MD** au **30 septembre 2014** soit une évolution de **12,85%**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **11,81%** pour atteindre **250,9MD** au **30/09/2014** contre **224,4MD** au **30/09/2013**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **122,6 MD** au **30 septembre 2014** contre **99,6 MD** au **30 septembre 2013** soit une hausse de **23 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** a atteint **128,4 MD** au **30-09-2014** contre **124,8 MD** pour la même période **2013**, soit une évolution de **3,6MD**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **73,8 MD** à **fin septembre 2014** contre **67,9MD** à **fin septembre 2013** soit une augmentation de **8,69%**.